



Litige résiliation abonnement salle de sport

Par **Sachalosc**, le **29/07/2014** à **15:36**

Bonjour,

je suis abonné depuis 15 mois dans une salle de sport, pour un contrat de 24 mois. Seulement, j'ai déménagé. J'ai donc cherché à résilier mon abonnement.

J'ai envoyé le 12/05 un courrier avec AR le 14/05, mentionnant mon souhait de rompre le contrat en respectant pour préavis de 30j, donc avec une dernière mensualité prélevée le 16/06.

Seulement voilà. Je me suis trompé dans la pièce jointe qui justifiait mon déménagement. J'ai fourni un ancien bail. Le problème étant qu'ils m'ont notifié de l'erreur dans la pièce justificative fournie par courrier sans accusé de réception, envoyé le 25/06, soit 45j après la réception de mon courrier, et donc 15j après la fin de mon préavis.

Je me demande si leur silence au cours des 30j de préavis vaut pour acceptation de ma demande de résiliation.

Le problème étant qu'ils m'ont prélevé le 16/07, et ils ne souhaitent pas me rembourser.

Si quelqu'un pouvait m'éclairer, et me permettre de m'appuyer sur un texte juridique pour que je puisse retourner voir le directeur de la salle de sport, armé d'un document précis, je vous en serais reconnaissant.

En vous remerciant par avance.